

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

À Toulouse, le 31 janvier 2022

Colomiers : une troisième cité éducative de la métropole toulousaine labellisée

Lors du comité interministériel des villes présidé par le Premier Ministre le samedi 29 janvier 2022 à Grenoble, le projet de cité éducative construit avec la ville de Colomiers a été retenu, constituant ainsi une troisième labellisation pour la métropole.

Cet écosystème de l'éducation à l'échelle des quartiers En Jacca et Val d'Aran de Colomiers permettra d'offrir aux élèves un cadre d'apprentissage renforcé et une proposition d'actions innovantes de l'enfance jusqu'à l'insertion professionnelle. Il sera piloté par la préfecture, l'académie de Toulouse, la Mairie de Colomiers et Toulouse Métropole.

Deux labellisations ont déjà été obtenues sur le territoire de la métropole toulousaine avec la cité éducative du Grand Mirail à la fin 2019 et celle des quartiers nord en septembre 2021.

A l'occasion de ce comité, le Premier Ministre a validé 74 nouvelles cités éducatives. Il existe désormais 200 cités éducatives à l'échelle nationale qui témoignent de l'ambition forte pour l'éducation dans les quartiers. Le Premier Ministre a rappelé à cette occasion que la part de France Relance consacrée aux quartiers avait dépassé l'objectif initial d'un milliard d'euros.

« Je me réjouis, qu'après les deux premières cités éducatives labellisées (Grand Mirail et quartiers nord), le projet de Colomiers ait été à son tour retenu par le Gouvernement ». Étienne Guyot

L'ambition des cités éducatives

Depuis 2019, le ministère de la ville conjointement avec le ministère de l'éducation nationale développent la démarche de Cité Educative.

Les quartiers prioritaires de la politique de la ville font face à de forts enjeux économiques et sociaux avec un taux de pauvreté de 40 % en moyenne et un chômage deux fois et demi supérieur au reste du territoire.

Pour répondre à ces enjeux, le Gouvernement veut agir à la racine par l'éducation et le soutien à la parentalité. C'est le sens de la politique menée depuis son installation avec le dédoublement des classes de CP et de CE1, les « devoirs faits », le « plan mercredi » ou encore les plus de 30 000 stages pour les élèves de troisième des quartiers proposés dans différentes institutions et entreprises.

Cependant, même mobilisé dès le plus jeune âge avec l'obligation de scolarité à 3 ans, le cadre scolaire ne peut à lui seul compenser un environnement familial et social défavorisé.

Élément central de la mobilisation nationale pour les quartiers prioritaires souhaitée par le Président de la République, le programme des Cités éducatives vise à renforcer des prises en charge éducatives pendant le temps scolaire, périscolaire et extrascolaire, en lien avec les familles. L'objectif : accompagner au mieux chaque parcours éducatif individuel, de 0 à 25 ans, depuis la petite enfance jusqu'à l'insertion professionnelle. À travers les Cités éducatives, le Gouvernement veut ainsi fédérer tous les acteurs éducatifs - services de l'État, collectivités mais aussi associations et habitants - dans les territoires qui en

ont le plus besoin, tout en leur apportant des financements nouveaux.

Marie LATREILLE DE FOZIÈRES
Tél : 05 34 45 36 17 | 06 45 89 72 16

Delphine AMILHAU
Tél : 05 34 45 38 31 | 06 70 85 30 75

Margot SCHERER
05 34 45 34 77 | 06 08 46 28 31

service-presse@occitanie.gouv.fr | 05 34 45 34 45

Retrouvez-nous sur [Twitter](#) et [Facebook](#)